

QUE le premier ministre soit autorisé à verser au Groupement des chefs d'entreprise du Québec, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, une aide financière maximale de 1 000 000 \$ pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

QUE les sommes requises pour l'exécution des présentes soient prises, sur les crédits du Secrétariat à la jeunesse pour les exercices financiers de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 sous réserve de l'allocation, conformément à la loi, des crédits appropriés pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51813

Gouvernement du Québec

**Décret 572-2009, 20 mai 2009**

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Parent comme secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information du ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Parent, secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information par intérim du ministère du Conseil exécutif, cadre classe 3, soit nommé secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information de ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 123 022 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Robert Parent comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51816

Gouvernement du Québec

**Décret 573-2009, 20 mai 2009**

CONCERNANT monsieur Henri Gilbert, sous-ministre adjoint au ministère des Transports

ATTENDU QUE monsieur Henri Gilbert a été nommé sous-ministre adjoint au ministère des Transports par le décret numéro 390-2008 du 23 avril 2008 et qu'il y a lieu de modifier ce décret;

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 390-2008 du 23 avril 2008 concernant la nomination de monsieur Henri Gilbert comme sous-ministre adjoint au ministère des Transports soit modifié par la suppression, dans le troisième alinéa du dispositif, de « jusqu'au 4 mai 2009 ou » et de « s'il survient au cours de cette période ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51817

Gouvernement du Québec

**Décret 574-2009, 20 mai 2009**

CONCERNANT monsieur Alain Lauzier, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le salaire annuel de monsieur Alain Lauzier, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, soit majoré de 5 %;

QUE le présent décret ait effet depuis le 12 mars 2009.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

51818